

Synthèse des évolutions et prescriptions de l'option Territorialisation – Profil ville de Paris

Le présent document synthétise les exigences de l'option Territorialisation – Profil ville de Paris dans le cadre des référentiels de certification Rénovation Responsable (Réf. PRO 1525) et Habitat Neuf (Réf. PRO 1419). Pour rappel, ces exigences complètent les exigences de base pour obtenir la certification Rénovation Responsable / Habitat Neuf.

Le détail de chaque prescription est disponible dans le référentiel de certification téléchargeable sur le site internet www.promotelec-services.com, à la page définie dans les tableaux ci-après. Les évolutions par rapport à la dernière version des référentiels sont identifiées par une **police verte**.

Ces évolutions ne sont pas rétroactives, et ne concernent donc que les demandes de certifications dont les devis/contrats ont été émis après le 1er juillet 2021.

Dans le cadre du référentiel de certification Rénovation Responsable



2 niveaux/profils sont toujours disponibles, avec une nouvelle définition sur la base du taux d'occupation lors des travaux de rénovation.

- 1^{er} niveau/profil => Acquisitions – Réhabilitations, il correspond à un taux d'occupation < 30 % au moment des travaux ;
- 2nd niveau/profil => Rénovations, il correspond à un taux d'occupation > 30 % au moment des travaux.

1. Choisir un des seuils de performance globale

Dans le cadre de la demande de certification, il convient de définir le niveau de performance globale du projet, en choisissant parmi l'un des niveaux ci-dessous :

Niveaux de performance disponibles		Niveau de l'aide municipale*
1 ^{er} niveau de performance	HPE Rénovation HPE Rénovation « équivalent » + Cep ≤ 195 kWhep/m ² shonRT.an)	Niveau 1
2 ^e niveau de performance	BBC-Effinergie Rénovation Effinergie Rénovation + Cep ≤ 104 kWhep/m ² .an OU Gain ≥ 50 %	Niveau 2
3 ^e niveau de performance	BBC-Effinergie Rénovation Effinergie Rénovation + Cep ≤ 80 kWhep/m ² .an OU Gain ≥ 60 %	Niveau 3

* Pour connaître le montant de l'aide financière associée à chaque niveau, nous vous invitons à vous rapprocher de la Mairie de Paris pour obtenir la circulaire de programmation du logement social et intermédiaire à Paris pour l'année en vigueur.

2. Respecter l'ensemble des prescriptions s'appliquant à votre projet de rénovation

Les prescriptions du socle du référentiel ne s'appliquent qu'aux postes faisant l'objet de travaux de rénovation.

Les prescriptions inhérentes à la Ville de Paris s'appliquent même si le poste ne fait pas l'objet de travaux de rénovation, sauf pour la prescription « Tri sélectif dans l'habitation » qui n'est exigée que si la cuisine fait l'objet d'une rénovation / réorganisation.

1 ^{er} NIVEAU - PROFIL ACQUISITIONS - RÉHABILITATIONS		
CHAPITRE	PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES	NUMÉRO DE PAGE
Option « Habitat Respectueux de l'Environnement »		
4.1 INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL	Analyse de site Analyse des contraintes et opportunités locales (2 points)	Page 70
4.2 MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE	Mesure des consommations énergétiques dans le logement (1 point)	Page 78
4.5 GESTION DE CHANTIER	Gestion de chantier Charte chantier à faibles nuisances (2 points)	Page 88
	Gestion de chantier Schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (4 points)	Page 88
4.6 MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU	Équipements hydroéconomes et économes en énergie (1 point)	Page 90
	Maîtrise du réseau (1 point)	Page 90
	Suivi des consommations d'eau (1 point)	Page 90
4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE	Qualité de l'air intérieur Faible émission de composés organiques volatils (COV) (2 points)	Page 94
	Qualité acoustique Qualité acoustique dans les logements (2 points)	Page 96
	Qualité acoustique Qualité acoustique des parties communes et privatives (2 points)	Page 96
	Qualité acoustique Guide de sensibilisation (1 point)	Page 96
4.8 MANAGEMENT ET UTILISATION	Estimation des consommations Évaluation des consommations des usages immobiliers (1 point)	Page 98
	Estimation des consommations Suivi de consommation des nouveaux équipements (1 point)	Page 98
	Tri sélectif (si la cuisine fait l'objet d'une rénovation / réorganisation) Tri sélectif dans l'habitation (1 point)	Page 98
	Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation (1 point)	Page 100
	Maîtrise des coûts et charges (4 points)	Page 101
Option « Habitat Adapté à Chacun »		
5.2 ERGONOMIE ET ÉVOLUTIVITÉ DU LOGEMENT	Facilité d'usage Présence d'au moins une douche (1 point)	Page 116
	Facilité d'usage Robinetterie des douches et baignoires (1 point)	Page 116
	Facilité d'usage Robinetterie des vasques des salles d'eau et des cuisines (1 point)	Page 116
	Durabilité des points d'eau (1 point)	Page 116

2^{ème} NIVEAU - PROFIL RÉNOVATIONS

CHAPITRE	PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES	NUMÉRO DE PAGE
Option « Habitat Respectueux de l'Environnement »		
4.5 GESTION DE CHANTIER	Gestion de chantier (si Surface de plancher ≥ 1000m²) Charte chantier à faibles nuisances (2 points)	Page 88
	Gestion de chantier Schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (4 points)	Page 88
4.6 MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU	Équipements hydroéconomiques et économes en énergie (1 point)	Page 90
	Maîtrise du réseau (1 point)	Page 90
	Suivi des consommations d'eau (1 point)	Page 90
4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE	Qualité de l'air intérieur Faible émission de composés organiques volatils (COV) (2 points)	Page 94
	Qualité acoustique Qualité acoustique dans les logements (2 points)	Page 96
	Qualité acoustique Qualité acoustique des parties communes et privatives (2 points)	Page 96
	Qualité acoustique Guide de sensibilisation (1 point)	Page 96
4.8 MANAGEMENT ET UTILISATION	Estimation des consommations Évaluation des consommations des usages immobiliers (1 point)	Page 98
	Estimation des consommations Suivi de consommation des nouveaux équipements (1 point)	Page 98
	Tri sélectif (si la cuisine fait l'objet d'une rénovation / réorganisation) Tri sélectif dans l'habitation (1 point)	Page 98
	Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation (1 point)	Page 100
	Maîtrise des coûts et charges (4 points)	Page 101
Option « Habitat Adapté à Chacun »		
5.2 ERGONOMIE ET ÉVOLUTIVITÉ DU LOGEMENT	Facilité d'usage Présence d'au moins une douche (1 point)	Page 116
	Facilité d'usage Robinetterie des douches et baignoires (1 point)	Page 116
	Facilité d'usage Robinetterie des vasques des salles d'eau et des cuisines (1 point)	Page 116
	Durabilité des points d'eau (1 point)	Page 116

Dans le cadre du référentiel de certification Habitat Neuf



1. Choisir un des seuils de performance globale en fonction du niveau d'aide souhaité

Dans le cadre de la demande de certification, il convient de définir le niveau de performance globale du projet, en choisissant parmi l'un des niveaux ci-dessous, selon la typologie de son projet :

POUR LES LOGEMENTS FAMILIAUX

NIVEAU DE PERFORMANCE		NIVEAU DE L'AIDE MUNICIPALE ⁽¹⁾
1 ^{er} niveau de performance	Cep ≤ 50 kWhep/m ² shonRT.an Bbio ≤ Bbio _{max RT2012} – 30% Et BBC Effinergie 2017	Niveau 1
2 ^{ème} niveau de performance	Cep ≤ 50 kWhep/m ² shonRT.an Bbio ≤ Bbio _{max RT2012} – 30% Et Bepos Effinergie 2017	Niveau 2
3 ^{ème} niveau de performance	Cep ≤ 50 kWhep/m ² shonRT.an Bbio ≤ Bbio _{max RT2012} – 40% Et Bepos Effinergie 2017	Niveau 3

Nota : il est possible d'obtenir une majoration de l'aide associée à chaque niveau en mobilisant conjointement une labellisation BBCA, ou l'option bâtiment biosourcé, ou le label Énergie Carbone sur le niveau E+C2.

POUR LES LOGEMENTS-FOYERS ET RÉSIDENCES SPÉCIALISÉES

NIVEAU DE PERFORMANCE		NIVEAU DE L'AIDE MUNICIPALE ⁽¹⁾
Niveau de performance	Bbio ≤ Bbio _{max RT2012} – 30% Et Bepos Effinergie 2017	Se rapprocher de la Mairie de Paris

⁽¹⁾ Pour connaître le montant de l'aide financière associée à chaque niveau, nous vous invitons à vous rapprocher de la Mairie de Paris pour obtenir la circulaire de programmation du logement social et intermédiaire à Paris pour l'année en vigueur.

2. Valider les prescriptions obligatoires inhérentes à la Ville de Paris

Il convient de respecter les prescriptions ci-dessous, inhérentes à la Mairie de Paris

CHAPITRE	PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES	NUMÉRO DE PAGE
4.1 Intégration dans l'environnement local	Analyse de site Analyse des contraintes et opportunités locales	Page 70
4.5 Gestion de chantier	Gestion de chantier (les 2 prescriptions) - Charte chantier à faibles nuisances - Schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (SOGED)	Page 98
4.6 Maîtrise des consommations d'eau	Équipements hydroéconomes Équipements hydroéconomes et économes en énergie (1 point)	Page 100
	Maîtrise du réseau (1 point)	Page 100
	Suivi des consommations d'eau (1 point)	Page 100
4.7 Santé et qualité d'usage	Cadre de vie et confort visuel Accès à la lumière naturelle	Page 102
	Qualité de l'air intérieur Faible émission de composés organiques volatils (COV) (1 point)	Page 108
	Qualité acoustique (les 3 prescriptions) - Qualité acoustique dans les logements - Qualité acoustique des parties communes - Guide de sensibilisation	Page 108
4.8 Management et utilisation	Estimation des consommations (les 2 prescriptions) - Estimation des consommations des usages mobiliers - Estimation des consommations d'eau	Page 110
	Tri sélectif Tri sélectif dans l'habitation	Page 110
	Sensibilisation des utilisateurs Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation (1 point)	Page 112
5.1 Sécurité des personnes et des biens	Éclairage des parties communes intérieures	Page 120
5.2 Ergonomie et évolutivité du logement	Ergonomie du logement	Page 134
	Facilité d'usage (les 4 prescriptions) - Présence d'au moins une douche - Robinetterie des douches et baignoires - Robinetterie des vasques des salles d'eau et des cuisines - Durabilité des points d'eau	Page 134

Et la prescription complémentaire ci-dessous :

PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES		
INDICATEURS	MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Valorisation des déchets de chantier	• La quantité de déchets valorisés pour la construction, hors déchets de terrassement, est supérieure, en masse, à 40 % de la masse totale des déchets générés.	